ABENNETT AGENCY
SASU au capital de 200 €
22 RUE SAINT JUST 93210 SAINT-DENIS (LA PLAINE SAINT-DENIS)
RCS de BOBIGNY 878 135 953

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LIQUIDATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

*Le 29/11/2023 Après avoir pris connaissance du rapport du comptable la présidente **Madame BENNETT-PRUDENTE Allison Chang** né le 15/06/1979 a pris les décisions suivantes :*

-
- *Approbation des comptes de liquidation*
- *Répartition du solde de liquidation*
- *Constatation de la clôture des opérations de liquidation*
- *Pouvoir en vue d'accomplir les formalités*

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

Madame BENNETT-PRUDENTE Allison Chang, associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du président, approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent, faisant ressortir un solde Négatif de - 200 euros.

DEUXIEME DECISION - REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

L'associée unique décide de répartir le solde de - 200 euros de liquidation s'élevant à -200 euros de la façon suivante : attribution au profit de l'associé unique

TROISIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

L'associée unique donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION - POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à Monsieur Rayan AZENNOUD Dirigeant et représentant de AZ ASSIST Siren 949 213 151
Pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi le 29/11/2023 à 12HEURES.

CLOTURE
La Présidente
Madame BENNETT-PRUDENTE Allison Chang

